

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 01 Prendre ses marques dans les disciplines d'imagerie médicale | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | PAT11B01TI | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 30 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Nabila BRAHMI (nabila.brahmi@helha.be) Audrey DELTOUR (audrey.deltour@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de prendre ses marques dans le secteur de la santé et plus spécifiquement dans celui de l'imagerie médicale. L'étudiant se préparera ainsi progressivement à exercer dans le milieu professionnel, riche de son histoire, et dans un contexte légal spécifique

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de:

- I. Considérer l'activité du technologue en imagerie médicale au regard des valeurs de la profession, de la législation professionnelle et du cadre déontologique (AR spécifique et liste d'actes, secret professionnel, droit du patient)
- II. Capable, à partir de l'audition ou de la lecture d'un terme spécifique du domaine médical, à y retrouver les racines (générales, anatomiques, pathologiques ou thérapeutiques) qui le composent, et, ainsi le reconnaître sémantiquement ;
d'utiliser le vocabulaire médical correct, tant sémantiquement, qu'orthographiquement lors d'une production orale ou scripturale.
- III. Capable de comprendre le cadre de sa responsabilité tant pénale que civile suite aux actes posés, sa responsabilité par rapport à l'employeur; capable d'utiliser certains termes (concepts légaux) en rapport avec la profession de technologue en imagerie médicale pour commenter d'un point de vue juridique une situation.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

| | | |
|-------------|---|------------|
| PAT11B01TIA | Déontologie - Ethique - Histoire de la profession | 18 h / 1 C |
| PAT11B01TIB | Droit | 12 h / 1 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

| | | |
|-------------|---|----|
| PAT11B01TIA | Déontologie - Ethique - Histoire de la profession | 10 |
| PAT11B01TIB | Droit | 10 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement non intégrée, les activités d'apprentissage sont associées à un nombre de crédits. Les notes des différentes activités sont prises en compte et font l'objet d'une moyenne géométrique pondérée pour la validation de l'UE. La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Déontologie - Ethique - Histoire de la profession | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | 15_PATI1B01TIA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 18 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Nabila BRAHMI (nabila.brahmi@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 10 | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

2. Présentation

Introduction

La profession de technologue en imagerie médicale étant relativement récente, il est essentiel que dès le début de leur cursus les étudiants situent leur rôle de futur technologue en imagerie médicale en référence au cadre légal et déontologique qui régissent leur profession.

Le cours de déontologie - histoire de la profession - éthique vise, d'une part, à poser les bases de l'identité professionnelle par la connaissance rigoureuse de la profession de technologue en imagerie médicale et, d'autre part, à poser les premiers jalons de la déontologie et de l'éthique professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours et sur base de situations vécues en stage, l'étudiant de Bloc 1 TIM bachelier technologue en imagerie médicale sera capable de situer son rôle de professionnel de la santé au regard du cadre légal et déontologique. De relever les qualités et aptitudes à mettre en avant afin de devenir un professionnel de la santé réflexif et pertinent dans sa pratique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Histoire de la profession,
 Introduction à la santé publique (promotion de la santé)
 Qualité de soins en structure hospitalière,
 Droits du patient,
 Secret professionnel,
 Communication,
 Situations d'intégration,
 Analyse critique de situation vécue en stage ou texte légaux,
 Ethique.

Démarches d'apprentissage

L'histoire de la profession est exposée. Les chapitres théoriques également.

Les étudiants exposent leur points forts ou points faibles.

Des exercices d'intégration sont soumis aux étudiants afin de leur permettre de réaliser une analyse critique de la situation, de formuler des liens, pistes de solution en rapport avec les notions rencontrées dans le contenu théorique.

But : identifier les conceptions initiales, les confronter à ses pairs, rechercher les références judicieuses et évoluer.

Un travail est à réaliser.

But : synthétiser des contenus théoriques recherchés en lien avec la fonction de TIM.

Le but de cette AA : rendre l'étudiant(e) plus réflexif(ve) et pertinent(e) dans la structure et le contenu de ses réponses.

Dispositifs d'aide à la réussite

A la suite des exercices d'intégration: corrections individuelles et / ou collectives.

Support informatique et bibliothèque.

Notes personnelles suite aux cours.

SAR.

Sources et références

Brochure "droits du patient"

Situations personnelles vécues.

Notes personnelles suite aux contenus exposés durant séances de cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point sur connected,

Notes de cours,

Court métrage montrant une prise en charge de patient en milieu médico technique.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail individuel représentant 10 % de la note finale /20.

Examen écrit pendant la session de janvier (= 90 % de la note finale)et seconde session (examen écrit = 100 % de la note finale).

Cet examen écrit repose, d'une part, sur une analyse critique de situations d'intégration et, d'autre part, définitions / théorie sur les contenus théorique vu en cours.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | Trv | 10 | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 90 | | | Exe | 100 |

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement non intégrée, les activités d'apprentissage sont associées à un nombre de crédits. Les notes des différentes activités sont prises en compte et font l'objet d'une moyenne géométrique pondérée pour la validation de l'UE. La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses

questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Droit | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | 15_PATI1B01TIB | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 12 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Audrey DELTOUR (audrey.deltour@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Les activités d'apprentissage "terminologie médicale et technologie des matériels d'imagerie et de médecine nucléaire in vivo" vise à donner le contenu adéquat à l'étudiant dans le but de le rendre pro actif et pertinent dans la structure d'un examen d'imagerie médicale.

Cet apprentissage se fait via la découverte de l'ensemble des différentes disciplines en imagerie médicale et lui donner les outils adéquats pour comprendre le langage médical.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Pour la partie "terminologie médicale":

L'étudiant est amener à :

- utiliser l'étymologie pour comprendre et mémoriser le vocabulaire médical ,
- utiliser le vocabulaire médical correctement tant sémantiquement, qu'orthographiquement lors d'une production orale ou scripturale,
- connaître l'ensemble des racines,
- connaître les différentes unités composant le mot médical (préfixe - radical - suffixes) et quelques règles fondamentales concernant l'agencement des différentes unités,
- acquérir un mécanisme d'esprit pour retrouver, comprendre un maximum de termes médicaux et ce, grâce à leur étymologie,
- connaître la signification des termes médicaux les plus fréquemment utilisés par le monde médical.

Pour la partie "technologie des matériels d'imagerie et de médecine nucléaire in vivo: l'étudiant sera capable de:

Expliquer le fonctionnement de chaque installation technologique,

Etre capable pour chaque technique d'imagerie médicale de:

- Donner les caractéristiques de l'appareillage,
- Expliquer le principe de fonctionnement,
- Expliquer les paramètres techniques vus au cours.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pour la partie "terminologie médicale":

Chapitre I : Règles de base pour la compréhension et l'assimilation des termes médicaux.

Chapitre II : Etude de termes médicaux composés des préfixes, racines et suffixes rencontrés dans le domaine médical comme dans le langage courant.

Chapitre III : Etude proprement dite des termes médicaux: de leurs racines à leurs définitions.

Chapitre IV : termes médicaux spécifiques au différents systèmes organiques.

Pour la partie "technologie des matériels d'imagerie et de médecine nucléaire in vivo":

Description des appareillages et leur fonctionnement :

Radiologie conventionnelle,
scanner,
résonnance magnétique nucléaire,
échographie (introduction),
médecine nucléaire (introduction).

Démarches d'apprentissage

Pour la partie "terminologie médicale":

Une définition précise des racines, préfixes et suffixes est donnée.

L'étudiant essaye de mettre en avant des définitions de termes médicaux ou d'associer les termes médicaux aux systèmes organiques. Des exercices sont soumis afin que l'étudiant puisse affiner son analyse critique par rapport aux termes médicaux.

Pour la partie " technologie des matériels d'imagerie et de médecine nucléaire in vivo":

Les différentes disciplines sont exposées : le fonctionnement des différents appareillages, paramètres techniques expliqués.

Des liens sont effectués avec l'AA "terminologie médicale ".

Dispositifs d'aide à la réussite

Pour la partie "terminologie médicale :

Un livret d'étymologie est fourni à chaque étudiant. Ce dernier s'appuie sur le contenu du livret pour effectuer les exercices.

Pour la partie " technologie des matériels d'imagerie et de médecine nucléaire in vivo":

Des vidéos mettent en avant le fonctionnement des différents appareillages de l'imagerie médicale.

Sources et références

Guide des technologies de l'imagerie médicale et de la radiothérapie (quand la théorie devient pratique)

Dillenseger. J-P, Moerschel E., Zorn C. Elsevier 2016

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point sur connected, notes de cours.

Exercices réalisés et corrigés en classe.

4. Modalités d'évaluation

Principe

"Terminologie médicale":

• Evaluation:

Ø savoir donner la signification des racines communes et anatomiques,

Ø savoir de donner la signification exacte d'abréviations,

Ø savoir donner la définition des termes médicaux,

Ø associer correctement les différents termes médicaux avec le système organique dont ils proviennent.

"technologie des matériels en imagerie médicale et médecine nucléaire in vivo":

Savoir décrire précisément le fonctionnement des différents appareillages d'imagerie médicale.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 100 | | | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement non intégrée, les activités d'apprentissage sont associées à un nombre de crédits. Les notes des différentes activités sont prises en compte et font l'objet d'une moyenne géométrique pondérée pour la validation de l'UE. La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).